



Demande de reconnaissance d'un engagement étudiant 2020-2021

NOM :

PRÉNOM(S) :

Le dépôt de ce dossier doit impérativement être réalisé par mail à l'adresse coralie.baroiller@ut-capitole.fr au plus tard le 30 octobre 2020

Pour pouvoir prétendre à une bonification, il est nécessaire de répondre aux critères suivants :

- Le candidat doit avoir commencé son engagement au moment du dépôt du formulaire ;
- L'engagement doit durer au minimum six mois sur l'année universitaire en cours ;
- Le candidat doit avoir retourné une copie de sa carte nationale d'identité et d'une copie du document attestant de son engagement avant le 30 octobre 2020 :
 - Le contrat d'engagement des forces armées pour une activité militaire dans la réserve opérationnelle ;
 - Le contrat de volontariat des sapeurs-pompiers pour un engagement de volontariat chez les sapeurs-pompiers ;
 - Le contrat de volontariat des forces armées pour l'engagement de volontariat dans les Armées.
- Le candidat doit avoir retourné une attestation réalisée par son centre opérationnel précisant la durée de son engagement (minimum six mois) avant le 31 mars 2021.

Pour rappel cette bonification ne peut être octroyée que trois fois au cours du cursus d'un étudiant (une fois en licence, une fois en maîtrise, une fois en master)

